

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 6

ÉCONOMIE - DROIT

Le sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5
L'usage des calculatrices n'est pas autorisé.

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer le numéro de la partie traitée.

Ce sujet comporte deux annexes.

PARTIE RÉDACTIONNELLE (10 points)

Les dispositions du droit du travail instituent un équilibre toujours fragile entre les intérêts des entreprises et leurs salariés.

Vous répondrez à la question suivante dans le cadre d'une réflexion structurée.

Comment ce droit permet-il d'assurer la liberté octroyée à l'employeur dans l'organisation du travail et la mise en place d'un socle minimal de droits en faveur du salarié?

PARTIE ANALYTIQUE 10 points}

À l'aide des annexes 1 et 2 et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes :

1. Explicitez la phrase soulignée.
2. Le groupe de travail n06 du Grenelle de l'environnement avait pour mandat de promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité. Expliquez en quoi le développement durable pourrait être **défavorable ou néfaste** à l'emploi et à la compétitivité.
3. Dégagez les grands axes des mesures proposées par le groupe de travail n06.
4. Démontrez en quoi ces mesures peuvent conjuguer développement durable et efficacité économique.

Annexe 1 : SYNTHÈSE PROPOSÉE PAR LE GROUPE N° 6 DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT « Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi »

Le groupe de travail n06 avait pour mandat de dégager les voies de nouveaux modes de développement écologique favorables à l'emploi et la compétitivité. Ge mandat s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement durable qui intègre les trois piliers fondamentaux de l'exigence environnementale, du développement social et humain et de l'efficacité économique.

Dans cette perspective, les propositions examinées par le groupe et présentées dans le rapport ci-joint s'appuient sur une double conviction: la conviction qu'il est possible d'intégrer environnement, développement économique et progrès social, la conviction aussi que cette intégration passe par une réorientation profonde de nos modes de production et de consommation, du fait de l'ampleur et de la gravité des déséquilibres écologiques actuels.

La première conviction -celle d'une intégration ~ntre environnement et développement- s'appuie sur les marges disponibles pour améliorer la gestion des ressources rares, réduire ou supprimer les dommages environnementaux pour un même service rendu, stimuler l'innovation et susciter la création d'activités nouvelles inscrites dans l'exigence du développement durable : l'Institut Français de l'Environnement évalue à 370.000 le nombre de personnes travaillant dans le domaine de l'environnement; notre pays a de nombreux atouts pour lutter contre le changement climatique, développer la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables; nos entreprises figurent parmi les leaders mondiaux en matière d'eau potable, d'énergie, d'assainissement des eaux ou de traitement des déchets. Les problèmes environnementaux à affronter créent de nouvelles exigences, en particulier la nécessité d'anticiper pour prévenir la production des déchets et des pollutions ; ils suscitent aussi de nouvelles opportunités pour stimuler le développement économique et faire émerger de nouveaux gisements d'emplois si notre pays, notre système de recherche et nos entreprises se mobilisent pleinement pour promouvoir une véritable éco-conception de l'ensemble des produits et des services.

La seconde conviction du groupe est que cette «montée en gamme environnementale» des produits et services offerts par les entreprises françaises doit s'inscrire dans une stratégie plus générale de découplage entre création de richesses et consommation d'énergies, de ressources naturelles et de matières, une stratégie où le consommateur et le citoyen peuvent jouer un rôle actif grâce aux signaux (prix différenciés, informations, formations) qui leur sont donnés.

Ce découplage ne saurait reposer sur la désindustrialisation de notre économie.

Une telle désindustrialisation réduirait notre potentiel d'innovation et d'emploi sans bénéfice pour la lutte contre le changement climatique si la production nationale était simplement remplacée par des importations en provenance de pays ayant un niveau d'exigence environnemental inférieur. L'enjeu économique de la politique environnementale n'est donc pas de promouvoir une économie désindustrialisée, mais une économie plus sobre en carbone, en énergie et en ressources naturelles non renouvelables, qui fasse notamment plus de place à une économie circulaire, fondée sur la réduction et le recyclage des déchets, et plus généralement sur une utilisation plus efficace des ressources, et plus de place à une économie de fonctionnalité qui remplace la vente de biens par la vente de leur usage : à la différence de la vente, la location d'un bien permet en effet d'en allonger la durée sans réduire les échanges ni les services offerts.

Il s'agit donc de construire un nouvel équilibre vertueux du point de vue économique, environnemental, et social entre les activités de production, de consommation, de recherche-développement, d'innovation et de services en France et en Europe.

Annexe 2: EXTRAIT DES PRINCIPALES MESURES PROPOSÉES PAR LE GROUPE N° 6 DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT «Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi»

- Élaborer des indicateurs agrégés de développement durable tels que le PIS vert, l'empreinte écologique ou le capital public naturel.
- Rendre plus visibles les actes et achats éco-responsables ; développer l'éducation et la formation aux achats éco-responsables, dans la sphère publique comme dans la sphère privée; amplifier les campagnes de mobilisation sur l'énergie, les déchets et l'écoconsommation.
- Mettre en place une Contribution Climat-Énergie. Une large majorité du groupe est favorable à la mise en place d'une taxe intérieure sur les émissions de carbone.
- Mieux incorporer dans les prix les caractéristiques environnementales liées à la production et l'utilisation des produits.
- Revoir les valeurs des différentes externalités (pollution, effet de serre, congestion, biodiversité ...) utilisées dans les calculs de rentabilité socio-économique.
- Mettre en place une éco-pastille modulée sur les émissions CO2 des voitures, avec un système de bonus/malus.
- Mener une politique ambitieuse en matière de recherche-développement pour les innovations éco-responsables, en mettant l'accent sur la phase de transition vers l'industrialisation.
- Développer et renforcer les actions d'éducation et de sensibilisation à l'écologie et au développement durable, à l'école, au collège et au lycée.

www.legrenelle-environnement.fr